

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

Je, soussigné, Maurice Guénard, exerçant mes fonctions au sein de la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « SAAQ »), dont le siège social se situe au 333, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8J6, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je n'ai pas témoigné lors de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile (ci-après « Commission »), celle-ci n'ayant pas requis ma présence.
2. Je souhaite donc porter à la connaissance de la Commission certains faits additionnels.

L'élaboration des critères de l'appel d'offres P23365

3. Je n'ai jamais participé, directement ou indirectement, à la rédaction, à l'orientation ou à la modification des critères de l'appel d'offres P23365. En ce sens, je réfère la Commission aux faits suivants, lesquels sont énoncés de manière chronologique :
 - a. L'avis d'appel d'offres P23365 a été publié au SEAO le 21 septembre 2015 par la SAAQ.¹
 - b. Mon contrat de conseiller stratégique a été signé le 26 novembre 2015; il ne me confère aucun rôle dans la définition de critères ou l'adjudication.²
 - c. Les grilles et la pondération de l'évaluation étaient préétablies par la SAAQ.

L'embauche de Mme Caroline Foldes-Busque

4. Je n'ai jamais exigé de façon formelle ou informelle l'embauche de Mme Caroline Foldes-Busque. Mon embauche et celle de Mme Foldes-Busque ont été effectuées selon des processus séparés, conformes et non conditionnels.
5. La preuve testimoniale et documentaire déposée devant la Commission n'indique pas non plus qu'une telle condition aurait été imposée, par qui que ce soit.

Ma proximité avec M. Karl Malenfant

6. Préalablement à mon arrivée à la SAAQ, mes interactions avec M. Malenfant chez Hydro-Québec ont été très limitées, 4 ou 5 rencontres, et strictement professionnelles.
7. On ne peut donc pas qualifier mes liens avec M. Malenfant de liens étroits au moment de mon arrivée à la SAAQ et de ma participation aux travaux des comités aviseurs.

¹ Pièce 26 P-86 Documents en lien avec l'appel d'offres P23365, en liasse

² *Idem*, p. 227 à 235

8. La composition des comités aviseurs visait à obtenir une recommandation indépendante sur les compétences techniques du fournisseur en intelligence d'affaires (BI).

Ma connaissance de SAP

9. Ma maîtrise et mon expérience des produits et services SAP et produits partenaires représentent une compétence que j'ai développée au fil de ma carrière.
10. SAP est largement implanté au sein de nombreuses et grandes organisations; ma compétence technique n'est pas exceptionnelle ou unique dans le marché des services professionnels en technologie de l'information.
11. Les grilles de critères et la pondération ont été définies avant mon arrivée à la SAAQ, dans l'appel d'offres P22899-3³ et encadraient de façon précise la recherche de la meilleure valeur pour la SAAQ, et ne permettaient pas de préjugé technologique.
12. J'ai livré mon opinion sur la qualité des soumissions, laquelle fut partagée avec tous les membres des comités auxquels j'ai participé; la décision sur le pointage final accordé à chaque soumission et pour chaque critère relevait du Comité d'évaluation duquel je n'étais pas partie.

Mon implication lors du dialogue compétitif

13. Mon rôle dans le dialogue compétitif s'est limité à un rôle technique de clarification des besoins et attentes pour l'intelligence d'affaires (BI);
14. Je n'exerçais aucune fonction normative ou décisionnelle d'adjudication en tant que consultant.

La clause de partage de risques

15. Les documents d'appels d'offres avec la clause de partage de risques ont été publiés le 15 octobre 2015, donc avant la signature de mon contrat le 26 novembre 2015 et mon arrivée à la SAAQ.
16. Je n'ai donc pas participé à l'élaboration ni à la rédaction de la clause de partage de risques.
17. La preuve testimoniale et documentaire déposée devant la Commission n'indique pas non plus que j'aurais participé à l'élaboration ou à la rédaction de cette clause.

³ Pièce [35 P-198-1](#) Appel d'offres P22899-3 (étape C) partie 1, chapitre 3, p.161 à 231

Tous les faits allégués dans cette déclaration assermentée sont véridiques.

Et j'ai signé,

À Québec, ce 9 janvier 2026

Signature :



Déclaré solennellement devant moi

À Québec, ce 9 janvier 2026

Signature du commissaire à l'assermentation :



